

1. IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom

Prénom

Titre de la thèse

2. ÉVALUATION

En l'absence de consensus lors de la première évaluation de la thèse, l'étudiant, son directeur et codirecteur (le cas échéant) ont reçu l'ensemble des *rapports individuels* et la *synthèse* des membres du premier jury. L'étudiant a eu l'occasion d'apporter des révisions dans la nouvelle version soumise pour évaluation au nouveau jury.

La décision d'acceptation ou d'échec de la thèse par le second jury, prise à la majorité des voix, est finale et sans appel. En aucun cas, l'évaluation d'une thèse de doctorat ne peut mener à la formation d'un troisième jury ou autoriser des corrections majeures à plus d'une occasion.

3. JUGEMENT DE LA VERSION RÉVISÉE DE LA THÈSE

Cochez obligatoirement l'un des deux jugements :

- La deuxième version de la thèse est acceptable telle que soumise ou avec des corrections mineures**
La deuxième version de la thèse rencontre les exigences d'une thèse de doctorat. L'acceptation peut se faire sans condition de correction. L'acceptation peut aussi être accompagnée de suggestions, indiquées dans le rapport détaillé, en vue de corrections mineures qui seront apportées à la thèse finale après la soutenance.

Nous recommandons la soutenance et la considérons :

Excellente Très bien Bien

- La deuxième version de la thèse est inacceptable et la mention accordée est « Échec »**
La deuxième version de la thèse ne rencontre toujours pas les exigences d'une thèse de doctorat. Le rejet de la thèse entraîne l'exclusion du programme.

4. SYNTHÈSE ET AUTRES COMMENTAIRES

5. SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Signature du président du jury

Date

Signature du directeur

Date

Signature du codirecteur (le cas échéant)

Date

Signature de l'évaluateur

Date

Signature de l'évaluateur

Date

Ce formulaire rempli doit être transmis à formation-recherche@enap.ca